

Interdire le voile à l'école, une bonne idée ?

Autor(en): **Marino, Marta / Rudolph, Suzanne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1480

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Interdire le voile à l'école, une bonne idée?

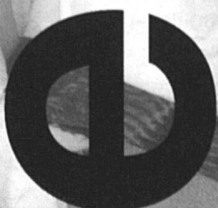
La France vient d'adopter un projet de loi interdisant «le port de signes religieux ostensibles» à l'école publique. Cela signifie donc pour les musulmanes l'interdiction de porter le voile. Atteinte à la liberté individuelle?

Banissement de l'utilisation du voile comme étendard politique en milieu scolaire? «Libération» des jeunes musulmanes? Provocation inutile à l'égard d'une communauté?

Deux féministes, deux opinions.

**abonnez-vous : 65 fr.
pour recevoir l'émilie**

l'émilie chez vous
pendant un an (10 numéros)
ou si vous hésitez,
optez pour le recevoir
3 mois à l'essai



nom
prénom
adresse
NAP
localité

AVS, chômage:	52 fr.
Jeunes de moins de 25 ans : (avec copie d'une carte de légitimation)	52 fr.
Abonnement de soutien :	dès 100 fr.
Etranger :	70 fr.

A retourner à : *l'émilie*, case postale 1345, 1227 Carouge (GE)

Pour

«Devrons-nous ensuite accepter le retrait des jeunes musulmanes des cours de natation ou de gym?»

Marta Marino, bibliothécaire

Je trouve qu'il est tout à fait normal d'interdire le voile à l'école publique. Il est normal de ne pas mettre en avant des signes clairement religieux, surtout dans le contexte actuel où les sensibilités sont à fleur de peau. D'ailleurs, je trouve tout aussi normal et souhaitable l'interdiction pratiquée dans certains établissements scolaires des marques de vêtements visibles. Cela gomme des différences sociales qui peuvent conduire à des conflits inutiles et qui n'ont rien à voir avec l'apprentissage scolaire.

Par cette interdiction, le gouvernement français émet un signal clair : en France, à l'école laïque, les femmes ne se voilent pas. Si nous acceptons le port du voile à l'école, devons-nous ensuite accepter le retrait des jeunes musulmanes des cours de natation ou de gym ou encore des voyages de classe? Où tracerons-nous la limite? Empêcher le port du voile à l'école ne remet en cause nullement la religion musulmane, simplement on indique clairement que l'école laïque n'est pas un lieu de promotion politique ou religieuse.

Enfin, on dit que les musulmanes «choisissent» le voile, mais non seulement on sait que dans les pays musulmans, des groupes de femmes risquent leur vie pour combattre le port du voile, mais dans les manifestations «pro-voile» qui ont précédé l'adoption de la loi, les femmes brandissant des pancartes «c'est mon choix» étaient encadrées d'hommes musulmans qui répondaient à leur place aux questions des médias quant aux raisons de leur choix. »

Contre

«J'ai peur qu'en dernière analyse, ce soit les jeunes musulmanes qui en paient la tribut.»

Suzanne Rudolph, étudiante

A mon avis, la loi passée en France peut avoir des effets contre-productifs. Je ne serais pas étonnée que de plus en plus de jeunes filles musulmanes soient retirées des établissements scolaires laïcs pour être inscrites dans des écoles islamiques. Voire pire, qu'elles soient simplement retirées de l'école. Par cette mesure, j'ai l'impression que le gouvernement jette de l'huile sur le feu dans un contexte des plus sensibles et contribue ainsi à alimenter les frictions entre les différentes communautés en France. J'ai peur qu'en dernière analyse, ce soit les jeunes musulmanes qui soient les otages de ces conflits et que se soient elles qui en paient le tribut.

Ce n'est pas parce qu'on interdit le port du voile à l'école qu'on sert pour autant les intérêts de la liberté, de la diversité et à fortiori des femmes. Au contraire, on semble vouloir gommer les différences et ce n'est certainement pas en réglementant la façon de s'habiller qu'on réduira le racisme et les préjugés de toute sorte.

Bien sûr, des jeunes filles sont incitées, voire contraintes, à porter le voile, mais ce n'est pas en les contraignant à l'enlever qu'on respecte davantage leur liberté de choix. Dans un cas, il s'agit d'une pression exercée par la communauté ou la famille et dans l'autre, il s'agit d'une autre pression, mais celle-ci est exercée par l'Etat. Dans de nombreux autres pays multiculturels, une telle interdiction serait perçue comme une provocation à l'égard de toute une communauté. »